

---

# SÉANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA NAPPE DU BREUCHIN

---

## EXTRAIT DU REGISTRE

### Des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe du Breuchin

#### Délibération n°2024-002

La Commission Locale de l'Eau convoqué le 18 Juin 2024, s'est réuni le 28 Juin 2024 à la salle polyvalente de Franchevelle, sous la présidence de M. Raymond BILQUEZ, Président.

Membres en exercice : 36

Présents : SIEB (Cyril LUZET) / CCME (Bruno HEYMANN) / Fédération de Pêche 70 (Christian GAUSSIN) / Commune de Luxeuil-les-Bains (Loïc LABORIE) / SMEB (Jean-François MOLITOR) / UNICEM (Walter CHAVANNE) / Agence de l'Eau RMC (Christel L'HUILLIER) / DREAL BFC (Clément DONEY) / OFB (Rachel BENOIT) / Chambre d'Agriculture 70 (Guy CIRON) / France Nature Environnement 70 (Jacky FRESLIER) / CCTV (Raymond BILQUEZ)

Absent : Commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (Jean-Marie BRINGOUT) / Commune de Froideconche (Éric PETITJEAN) / Commune de La Montagne (Jean-Marie BRICE) / Commune de Faucogney-et-la-Mer (Hervé CLÉMENT) / Commune de Franchevelle (Fabrice BARASSI) / Commune de Servance-Miellin (Henri SAINTIGNY) / Commune de Villers-lès-Luxeuil (Alain CANDIDO) / Commune de Mélisey (Yves PETRONELLI) / Conseil Départemental 70 (Laurent SEGUIN) / PNRBV (Laurent JACQUIN) / EPTB Saône et Doubs (Landry LÉONARD) / CCI 70 / Centre Régional de la Propriété Forestière de BFC / union Fédérale des Consommateurs 70 / France-Hydro-électricité / Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes / Préfecture 70 / DDCSPP 70 / ONF agence de Vesoul/ Syndicat Interprofessionnel des Etangs et Grenouilles de Bourgogne Franche-Comté

Excusés : DDT 70/ Conseil Régional BFC (Marie-Pierre THOMAS) / ARS BFC / CCPLx (Alain SCHELLE)

Invités : Geneviève CROLAIS (APAME)/ Hervé MANGE (APAME)

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. MOLITOR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

#### **Objet : Validation officielle du logo proposé pour le SAGE**

Afin de définir une identité visuelle pour pouvoir l'apposer dans les différents documents, avis, lettres rendus/transmis par le SAGE il est proposé par le Président de valider le logo proposé, disponible en 2 formats.



La commission, à l'unanimité :

- Valide le logo.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Raymond BILQUEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RB', written in a cursive style.

---

# SÉANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA NAPPE DU BREUCHIN

---

## EXTRAIT DU REGISTRE

### Des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe du Breuchin

#### Délibération n°2024-001

La Commission Locale de l'Eau convoqué le 18 Juin 2024, s'est réuni le 28 Juin 2024 à la salle polyvalente de Franchevelle, sous la présidence de M. Raymond BILQUEZ, Président.

Membres en exercice : 36

Présents : SIEB (Cyril LUZET) / CCME (Bruno HEYMANN) / Fédération de Pêche 70 (Christian GAUSSIN) / Commune de Luxeuil-les-Bains (Loïc LABORIE) / SMEB (Jean-François MOLITOR) / UNICEM (Walter CHAVANNE) / Agence de l'Eau RMC (Christel L'HUILLIER) / DREAL BFC (Clément DONEY) / OFB (Rachel BENOIT) / Chambre d'Agriculture 70 (Guy CIRON) / France Nature Environnement 70 (Jacky FRESLIER) / CCTV (Raymond BILQUEZ)

Absent : Commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (Jean-Marie BRINGOUT) / Commune de Froideconche (Éric PETITJEAN) / Commune de La Montagne (Jean-Marie BRICE) / Commune de Faucogney-et-la-Mer (Hervé CLÉMENT) / Commune de Franchevelle (Fabrice BARASSI) / Commune de Servance-Miellin (Henri SAINTIGNY) / Commune de Villers-lès-Luxeuil (Alain CANDIDO) / Commune de Mélisey (Yves PETRONELLI) / Conseil Départemental 70 (Laurent SEGUIN) / PNRBV (Laurent JACQUIN) / EPTB Saône et Doubs (Landry LÉONARD) / CCI 70 / Centre Régional de la Propriété Forestière de BFC / union Fédérale des Consommateurs 70 / France-Hydro-électricité / Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes / Préfecture 70 / DDCSPP 70 / ONF agence de Vesoul/ Syndicat Interprofessionnel des Etangs et Grenouilles de Bourgogne Franche-Comté

Excusés : DDT 70/ Conseil Régional BFC (Marie-Pierre THOMAS) / ARS BFC / CCPLx (Alain SCHELLE)

Invités : Geneviève CROLAIS (APAME)/ Hervé MANGE (APAME)

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. MOLITOR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Approbation de la notice d'aide pour passer une commande d'étude dans le cadre d'un aménagement d'un ouvrage soumis à la loi sur l'eau (cas particulier de mise en conformité d'étangs)**

La « notice d'aide pour passer une commande d'étude dans le cadre d'un aménagement d'un ouvrage soumis à la loi sur l'eau : cas particulier de mise en conformité d'étangs » a été rédigé afin d'aider les particuliers à identifier, structurer et encadrer une commande à passer à un bureau d'étude dans le cadre de la mise en conformité d'étangs. Celle-ci a été coconstruite avec la Fédération de Pêche 70 et validée par la DDT 70.

Celle-ci a été transmise avec les convocations à la réunion de CLE.

Il est proposé aux membres :

- De valider cette notice ;
- D'autoriser sa diffusion aux partenaires.

La commission, à l'unanimité :

- Valide cette notice ;
- Autorise sa diffusion auprès des partenaires.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Raymond BILQUEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

# Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe du Breuchin du 28 juin 2024

## Procès-verbal

La Commission Locale de l'Eau convoqué le 18 Juin 2024, s'est réuni le 28 Juin 2024 à la salle polyvalente de Franchevelle, sous la présidence de M. Raymond BILQUEZ, Président.

Membres en exercice : 36

Présents : SIEB (Cyril LUZET) / CCME (Bruno HEYMANN) / Fédération de Pêche 70 (Christian GAUSSIN) / Commune de Luxeuil-les-Bains (Loïc LABORIE) / SMEB (Jean-François MOLITOR) / UNICEM (Walter CHAVANNE) / Agence de l'Eau RMC (Christel L'HUILLIER) / DREAL BFC (Clément DONEY) / OFB (Rachel BENOIT) / Chambre d'Agriculture 70 (Guy CIRON) / France Nature Environnement 70 (Jacky FRESLIER) / CCTV (Raymond BILQUEZ)

Absent : Commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (Jean-Marie BRINGOUT) / Commune de Froideconche (Éric PETITJEAN) / Commune de La Montagne (Jean-Marie BRICE) / Commune de Faucogney-et-la-Mer (Hervé CLÉMENT) / Commune de Franchevelle (Fabrice BARASSI) / Commune de Servance-Miellin (Henri SAINTIGNY) / Commune de Villers-lès-Luxeuil (Alain CANDIDO) / Commune de Mélisey (Yves PETRONELLI) / Conseil Départemental 70 (Laurent SEGUIN) / PNRBV (Laurent JACQUIN) / EPTB Saône et Doubs (Landry LÉONARD) / CCI 70 / Centre Régional de la Propriété Forestière de BFC / union Fédérale des Consommateurs 70 / France-Hydro-électricité / Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes / Préfecture 70 / DDCSPP 70 / ONF agence de Vesoul/ Syndicat Interprofessionnel des Etangs et Grenouilles de Bourgogne Franche-Comté

Excusés : DDT 70/ Conseil Régional BFC (Marie-Pierre THOMAS) / ARS BFC / CCPLx (Alain SCHELLE)

Invités : Geneviève CROLAIS (APAME)/ Hervé MANGE (APAME)

Agents : Léa GARNERET / Aurélien BELLE

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. MOLITOR a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2023

### I. Bilan sur les avis rendus par le bureau de la CLE depuis le début d'année 2024

A titre informatif, il est présenté aux membres de la CLE le tableau reprenant les différents avis rendu par le bureau de la CLE sur les dossiers Loi sur l'Eau soumis par la DDT.

Favorable	Favorable avec recommandations	Favorable avec réserves	Réservé	Défavorable
-----------	--------------------------------	-------------------------	---------	-------------

Date de réception	Date de rendu d'avis	N° dossier	Intitulé du dossier	Avis
11/01/2024	25/01/2024	2024-01	Protocole vidange de l'étang de la Grande Chaussée (La Lanterne-et-les-Armons/Ecromagny)	Favorable
17/01/2024	30/01/2024	2024-02	Mise en conformité étang de Curé (Saint-Sauveur)	Demande de compléments
23/05/2024	17/06/2024	2024-03	Régularisation de la création d'un étang au lieu-dit Haute Rive (Breuchotte)	Favorable
10/06/2024		2022-04	Compléments d'informations (Belmont)	En cours
10/06/2024		2023-09	Compléments d'informations (La Proiselère-et-Langle)	En cours
11/06/2024		2022-01	Compléments d'informations (La Voivre)	En cours

Aucune remarque n'est faite.  
Les membres sont informés.

## **II. Approbation de la notice d'aide pour passer une commande d'étude dans le cadre d'un aménagement d'un ouvrage soumis à la loi sur l'eau (cas particulier de mise en conformité d'étangs)**

La « notice d'aide pour passer une commande d'étude dans le cadre d'un aménagement d'un ouvrage soumis à la loi sur l'eau : cas particulier de mise en conformité d'étangs » a été rédigé afin d'aider les particuliers à identifier, structurer et encadrer une commande à passer à un bureau d'étude dans le cadre de la mise en conformité d'étangs. Celle-ci a été coconstruite avec la Fédération de Pêche 70 et validée par la DDT 70. Celle-ci a été transmise avec les convocations à la réunion de CLE.

Il est proposé aux membres :

- De valider cette notice ;
- D'autoriser sa diffusion aux partenaires.

*Un échange s'ensuit. Il est proposé par M.MANGE, Président de l'APAME d'annexer à cette notice un cahier des charges type, qui serait plus « lisible » pour les propriétaires, non familiarisés avec ce type de procédure.*

*Les membres souhaitent dans un premier temps valider la note seul car :*

- *Le Cahier des charges présenté est assez « sommaire » et il serait nécessaire de retravailler dessus avant de l'intégrer à la note (travail actuellement réalisé par le PNRBV) ;*
- *Aucune validation par les services de l'État n'a pu être réalisé en amont.*

*De plus il est rappelé que La problématique, qui avait été soulevée lors de la phase de rédaction de la notice d'aide, est la difficulté de rédiger un CDC exhaustif qui puisse convenir à tous les cas de figure (c'est pour cela que la CLE s'est orientée sur une notice d'aide plutôt qu'un CDC). Cependant, les membres ne sont pas réfractaires à ce que le PNRBV ou l'APAME travaillent sur un cahier des charges et que celui-ci, s'il est validé par les services de l'État, soit cité ou annexé à la notice.*

*Une remarque est faite par l'APAME concernant la notice qui indique que les écoulements de surface non cartographiés par les services de l'État doivent faire l'objet d'une analyse primaire par le bureau d'études afin de déterminer s'il s'agit au premier abord d'un « cours d'eau ». il indique qu'il ne semble pas normal d'imposer à des privés de financer ce qui relève de la compétence de l'État.*

L'OFB ainsi que l'Agence de l'Eau indique qu'il est du devoir du pétitionnaire de réaliser un état des lieux comprenant une étude hydrologique et de s'interroger sur la nature d'un écoulement lorsque celui-ci n'a pas fait l'objet d'une expertise de l'État. De plus, il est indiqué par l'OFB qu'une demande d'expertise d'un écoulement peut être faite.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La commission, à l'unanimité :

- **Valide** cette notice ;
- **Autorise** sa diffusion auprès des partenaires.

### III. Validation officielle du logo proposé pour le SAGE

Afin de définir une identité visuelle pour pouvoir l'apposer dans les différents documents, avis, lettres rendus/transmis par le SAGE il est proposé par le Président de valider le logo proposé, disponible en 2 formats.



Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La commission, à l'unanimité :

- Valide le logo.

### IV. Point informatif concernant la transformation du SMAL en SMBVL

Il est indiqué aux membres de la commission que la structure porteuse du SAGE, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL), s'est transformé le 09 février 2024 (arrêté interpréfectoral) en Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lanterne (SMBVL).

Celui-ci comprend aujourd'hui :

- 7 EPCI membres : les communautés de communes du Triangle Vert, des Mille Étangs, de Terres de Saône, de la Haute Comté, de la Porte des Vosges Méridionales, du Pays de Luxeuil et la communauté d'agglomération d'Épinal ;
- 108 communes entièrement ou en partie comprises dans le territoire du SMBVL ;
- La compétence GEMAPI dans son intégralité (items 1°, 2°, 5° et 8°).

Il est également rappelé que, dans le cadre de la cohésion de bassin, les EPCI du Syndicat en dehors du territoire du SAGE (4 EPCI concernées) participent au financement du SAGE.

### V. Point informatif concernant l'étude entreprise par le PNRBV pour le plan de gestion de la ripisylve sur le Breuchin entre Amage et Faucogney-et-la-Mer

Le Président informe la commission que le PNRBV a lancé une étude entre Faucogney-et-la-Mer et Amage afin de mettre en place un plan de gestion de la ripisylve. En effet, ce secteur est peu connu et non entretenu depuis de nombreuses années. L'objectif est de relancer une dynamique de gestion intégrée de la végétation en conciliant réalité agricole avec les enjeux écologique du secteur.

## VI. Bilan sur les échanges techniques concernant la mise en compatibilité SAGE/SDAGE 2022/2027 et les précisions sur la poursuite de la démarche (compatibilité/bilan PGRE/étude prospective)

Une présentation est faite du SDAGE 2022/2027 par Christel L'HUILLIER de l'Agence de l'Eau afin de présenter aux membres les différentes Orientations fondamentales et objectifs associés.

L'analyse de la compatibilité du SAGE de la nappe du Breuchin vis-à-vis du SDAGE 2022/2027 a permis de conclure sur une appréciation générale bonne. De ce fait, une mise en compatibilité n'est pas nécessaire. Cependant, cette analyse a permis de constater que plusieurs points seront à améliorer/intégrer lors de la prochaine révision du SAGE.

Orientations fondamentales du SDAGE 2022/2027	Appréciations
OF n°0 – S'adapter aux effets du changement climatique	Moyenne
OF n°1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Bonne
OF n°2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	Moyenne
OF n°3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau	Moyenne
OF n°4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux	Moyenne
OF n°5A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	Bonne
OF n°5B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Mauvaise
OF n°5C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	Bonne
OF n°5D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	Bonne
OF n°5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	Mauvaise
OF n°6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Moyenne
OF n°6B – Préserver, restaurer et gérer les zones humides	Bonne
OF n°6C – Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Moyenne
OF n°7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Bonne
OF n°8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Bonne
<b>Appréciation générale de la conformité du SAGE avec le SDAGE</b>	<b>Bonne</b>

## VII. Priorisation des dispositions du PAGD

Il est présenté aux membres de la commission l'état d'avancement des différentes dispositions du PAGD ainsi que leur niveau de priorisation.

Les dispositions qui ressortent non engagées et en priorité 1 sont :

### Enjeu 1 :

- ⇒ Réaliser des Schémas de Distribution d'Eau Potable à l'échelle Intercommunale
- ⇒ Réaliser des économies d'eau dans le secteur industriel
- ⇒ Mise en conformité des barrages de dérivation
- ⇒ Mise en place d'un réseau de suivi quantitatif
- ⇒ Mise en compatibilité des Déclarations /Autorisations de prélèvement existantes avec les volumes maximums prélevables
- ⇒ Faire appliquer le schéma d'alimentation du canal du Morbief et des canaux de la plaine de Luxeuil et Mettre en œuvre un plan de gestion du canal du Morbief et du canal des anciens moulins de Froideconche

### Enjeu 2 :

- ⇒ Communication et actions à mener sur les STEP/stations de traitement et collectes d'eaux usées sur les communes de Luxeuil, Breuches, Baudoncourt, Sainte-Marie, Citers, Quers, Villers-les-Luxeuil
- ⇒ Définir des zones à enjeux sanitaires pour la mise au norme de l'ANC
- ⇒ Compléter les connaissances des anciens sites industriels ou de service

- ⇒ Communiquer sur la réglementation liée aux élevages et accompagner les agriculteurs pour la bonne maîtrise des effluents d'élevage et des épandages
- ⇒ Mettre en place un réseau de suivi qualitatif
- ⇒ Confirmer le statut des ressources majeures à préserver pour le futur

**Enjeu 3 :**

- ⇒ Stratégie d'intervention sur les ouvrages hydrauliques
- ⇒ Stratégie d'intervention sur les EBF
- ⇒ Stratégie gestion équilibré du transport solide
- ⇒ Établir un PGSZH

**Enjeu 4 :**

- ⇒ Stratégie de communication

Il est à savoir que les missions lancées par le SMBVL dans la fin d'année 2024 et dans les prochaines années permettrons de répondre à la plupart de ces dispositions. Un rétroplanning est présenté aux membres sur les 6 prochains mois. Il est indiqué que de nombreux groupes de travail auront lieu à la rentrée et que les membres seront donc sollicités dans différents domaines.

	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Mise en compatibilité/Bilan PGRE/Étude prospective	Finalisation bilan PGRE CDC étude prospective		Groupe de travail/COTECH travail sur le CCTP étude prospective Structuration de la démarche	CLEs présentation bilan PGRE/mise en compatibilité Co-Validation CCTP étude prospective		
Réseau de suivi qualitatif	État des lieux sur le territoire proposition d'une démarche (PNR)		Groupe de travail proposition des réseaux suivi			CLE validation des réseaux de suivi
Réseau de suivi quantitatif	État des lieux des stations					
PGMA			Collecte des données pour l'état des lieux			Groupe de travail/COFIL
Étude juridique SMBVL		Prestation cabinet juridique analyse des conventions		Groupe de travail Restitution des analyse du cabinet		
Étude Vay de Brest (disposition 8-05 : Restauration écologique tronçons cours d'eau dégradés)	Rédaction CDC		Visite travaux Clauge	Groupe de travail		

La séance est levée à 11h30.

Visé le /07/2024,

Le secrétaire de séance,

Le Président  
Raymond BILQUEZ

